**NATIONS UNIES** **A**

# Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/51/L.26
13 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 94 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS

Costa Rica* : projet de résolution

## Flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/178 du 22 décembre 1992 et 49/93 du 19 décembre 1994 sur les flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés,

Prenant note de la Situation économique et sociale dans le monde, 1996[1], notamment du chapitre III intitulé "L'économie internationale", et du rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés[2],

Convenant que la communauté internationale se doit d'appuyer vigoureusement, en créant un environnement économique international favorable, les efforts que font les pays en développement pour résoudre leurs graves problèmes économiques et sociaux,

Notant que pour beaucoup de pays en développement, notamment les pays africains et les pays les moins avancés, l'aide publique au développement reste

---

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.C.1.

[2] A/51/291.

une source extérieure de capitaux indispensable pour leurs efforts de développement,

Soulignant le caractère imprévisible des mouvements de capitaux privés à court terme, qui sont particulièrement subordonnés aux variations des taux d'intérêt et à d'autres fluctuations éventuelles de l'environnement économique national et international,

Préoccupée de ce que le transfert net de ressources des institutions financières multilatérales aux pays en développement est négatif en termes réels,

Profondément préoccupée par le déclin général du volume de l'aide publique au développement,

1. Souligne qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour assurer un apport de ressources substantielles aux pays en développement, notamment par une expansion des crédits multilatéraux, la promotion des investissements étrangers directs et l'accroissement des ressources concessionnelles et non liées à la dette;

2. Réaffirme que les pays en développement ont un besoin urgent de l'aide publique au développement et qu'il est donc urgent que les pays industrialisés augmentent nettement cette aide, pour la porter, dès que possible, au niveau internationalement convenu de 0,7 % de leur produit national brut;

3. Exhorte tous les pays, en particulier les grands pays industrialisés, qui ont un poids important dans l'environnement économique international, à appliquer des politiques macro-économiques bien conçues, à continuer à réduire les déséquilibres économiques mondiaux entre les pays développés et les pays en développement, à coopérer avec les pays en développement pour que ceux-ci soient mieux à même de s'attaquer, pour en atténuer l'acuité, aux grands problèmes qui se posent à eux dans les domaines des capitaux, du financement, des flux de ressources, du commerce, des produits de base et de l'endettement extérieur, et à promouvoir un système économique international plus propice à l'instauration d'un climat économique international favorable et à une croissance économique soutenue, surtout dans les pays en développement;

4. Souligne l'importance du rôle que joue l'Association internationale de développement (IDA), guichet de prêts fortement concessionnels de la Banque mondiale, dans le développement des pays en développement, et exhorte les donateurs à honorer intégralement leurs engagements à cet égard, en particulier pour le onzième exercice de reconstitution des ressources de l'IDA de façon à assurer à l'avenir son financement adéquat;

5. Demande instamment à tous les pays, en particulier aux pays développés, de coopérer sur les questions relatives au financement de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), dans cet intervalle, notamment par la vente par le Fonds monétaire international d'une partie de ses réserves d'or, afin de faire en sorte que cette facilité soit financièrement autonome;

6. Demande instamment aux institutions financières internationales et aux pays donateurs d'améliorer la qualité de leurs prêts, notamment en prolongeant leur durée, en abaissant les taux d'intérêt, en augmentant leur élément de libéralité et en éliminant les conditionnalités, de façon à permettre aux pays bénéficiaires d'utiliser au mieux ces prêts pour leur propre développement;

7. Exhorte les institutions financières internationales et les pays donateurs à éliminer les obstacles non économiques qui limitent gravement les prêts qu'ils accordent aux pays en développement;

8. Prie le Secrétaire général de continuer à suivre l'évolution des flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés et, en s'appuyant sur tous les rapports utiles, tels que ceux établis par la CNUCED, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement, d'en rendre compte dans la Situation économique et sociale dans le monde, 1997, et lui demande aussi, en coopération étroite avec la CNUCED et avec les institutions de Bretton Woods, de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session de l'application de la présente résolution.

---